

# ANNEE 2011/2012 DOSSIER FINANCIER COMPRENANT

- Les renseignements financiers vous permettant de remplir la facture de la 1ère période scolaire.
- Une facture par enfant scolarisé à remplir par vos soins et à nous renvoyer au plus tard le 30 SEPTEMBRE 2011.
- Un imprimé vierge de location de casier, facultative pour les élèves du LYCEE et du COLLEGE\*\*\*\*, à compléter et à nous renvoyer dès que possible accompagné de votre règlement (attribution par ordre d'arrivée).

\*\*\*\* Afin de répondre à la préoccupation des familles concernant la lourdeur des cartables à porter tout au long d'une journée par les enfants, une location de casiers individuels est désormais OBLIGATOIRE pour les élèves des classes de 6èmes et de 5èmes (imprimé ci-joint à compléter obligatoirement accompagné de votre règlement).

- Un imprimé de proposition d'assurance scolaire à nous renvoyer le cas échéant accompagné de votre règlement libellé à l'ordre d'AVIVA ASSURANCES avant le 30 SEPTEMBRE 2011.

## MODE D'EMPLOI

- Complétez la facture ci-contre (*une par enfant scolarisé*)

### **IMPORTANT : REGLEMENTS – DEUX POSSIBILITES S'OFFRENT A VOUS**

1 – Vous réglez la totalité de la facture en nous adressant un seul chèque ou en venant payer en espèces au service comptable.

2 – Vous avez choisi le règlement mensuel. En ce cas, vous divisez le montant de la facture par le nombre de mensualités et vous nous adressez vos chèques tous ensemble en début de période en notant derrière chaque chèque la date à laquelle vous désirez qu'il soit déposé en banque ainsi que le nom des enfants concernés. Nous nous engageons à ne les encaisser qu'à partir de cette date.

Pour le cas où vous auriez décidé de ne nous adresser qu'une mensualité à la fois, vous devez bien penser à nous envoyer spontanément les suivantes afin de vous éviter des frais de relance.

- Veuillez reporter dans la case de chaque période le tarif que vous avez choisi dans le tableau ci-dessous (BASE ou SOUTIEN) d'une part pour la SCOLARITE, d'autre part pour la CONSTRUCTION.
- Puis vous signez à l'endroit réservé à cet effet et vous complétez la facture du premier trimestre suivant votre choix tarifaire.

NB- Le forfait photocopies par période est obligatoire

- faites le total des frais – établissez votre règlement
- puis détachez la facture de ce document
- et enfin, adressez-la (avec celles de vos autres enfants selon le cas) accompagnée de votre règlement libellé à l'ordre de AAESL Saint-Michel avant le 30 Septembre 2011 (règlements en espèces acceptés au service comptable)

Adresse de votre envoi:

AAESL Saint-Michel – Service comptabilité – BP 257 – 74007 ANNECY CEDEX

## ***NOS TARIFS- ANNEE SCOLAIRE 2011/2012***

### **SCOLARITE - TARIFS PAR PERIODE (3 PERIODES CONSTITUENT L'ANNEE SCOLAIRE)**

<b>ECOLE</b>		BASE	Soutien 1	Soutien 2	Soutien 3	Soutien 4
		. 1er enfant	135.00 €	153.10 €	191.60 €	222.10 €
	* 2 <sup>ème</sup> enfant	124.00 €	140.90 €	176.30 €	202.00 €	à votre choix
	*3 <sup>ème</sup> enfant et suivants	115.00 €	131.00 €	164.00 €	188.00 €	à votre choix

<b>COLLEGE LYCEE</b>		BASE	Soutien 1	Soutien 2	Soutien 3	Soutien 4
		. 1er enfant	331.00 €	376.20 €	420.00 €	456.00 €
	* 2 <sup>ème</sup> enfant	303.00 €	376.20 €	420.00 €	456.00 €	à votre choix
	*3 <sup>ème</sup> enfant et suivants	258.60 €	302.30 €	351.00 €	386.00 €	à votre choix

\* Les REDUCTIONS s'appliquent pour les enfants scolarisés à Saint-Michel (Plein tarif pour l'enfant scolarisé dans la classe la plus haute – puis réductions pour les enfants des classes qui suivent)

### **DON A LA « CONSTRUCTION » - DEDUCTIBLE DES IMPOTS**

#### **TARIFS PAR PERIODE - ECOLE-COLLEGE- LYCEE (3 PERIODES CONSTITUENT L'ANNEE SCOLAIRE)**

Base	Soutien 1	Soutien 2	Soutien 3
23.00 €	40.00 €	73.00 €	à votre choix

**RESTAURANT SCOLAIRE – ECOLE – COLLEGE – LYCEE**

<b>Le repas</b>	<b>4.67 €</b>
-----------------	---------------

*En cas de problème concernant la rédaction de la facture, veuillez contacter le service comptable  
vos interlocuteurs seront Mr FORGEOT, responsable, assisté de Madame PEYLET  
Tel .(ligne directe) 04-50-45-22-28 Mail : philippe-forgeot@st-michel.fr*

**FACTURE 1<sup>ère</sup> PERIODE 2011/2012**

**(une par enfant scolarisé)**

**ELEVE** : N O M ..... P r é n o m ..... C l a s s e .....

**RESPONSABLE LEGAL EFFECTUANT LE REGLEMENT** : .....

**REGLEMENT** : mensuel - périodique (encercler ce qui convient)

Pour nous permettre d'établir les factures de scolarité des 2ème et 3ème périodes, veuillez dès maintenant préciser sur ce tableau votre choix tarifaire en vous aidant de la fiche des tarifs 2010/2011 ci-contre.

1 <sup>ère</sup> période		2 <sup>ème</sup> période		3 <sup>ème</sup> période	
Scolarité	Construction	Scolarité	Construction	Scolarité	Construction

**SIGNATURE OBLIGATOIRE DU RESPONSABLE LEGAL** : .....

Veuillez compléter le tableau ci-dessous par votre choix

- SCOLARITE reportez votre choix tarifaire 1 <sup>ère</sup> période (grille tarifaire ci-contre)	€
- DON A LA CONSTRUCTION reportez votre choix tarifaire 1 <sup>ère</sup> période	€
- PHOTOCOPIES: 11.50 € par élève et par période	<b>11.50 €</b>

***COTISATIONS ANNUELLES REVERSEES PAR L'ETABLISSEMENT***

- A.P.E.L.(Nationale-Départementale) – <b>1 cotisation par famille où se trouve l'aîné : 12,85 €</b>	€
- A.P.E.L. Saint-Michel - 1 cotisation par famille: <b>3.50 €</b>	€
- UGSEL ECOLE <b>3.30 €</b>	
- UGSEL COLLEGE ou LYCEE : <b>5.40 €</b>	€
<b>1 cotisation par famille dans l'Etablissement de l'aîné</b>	
ASSOCIATION SPORTIVE SAINT-MICHEL (Collège ou Lycée) : <b>4.95 €</b>	€

**- DEDUCTIONS**

- <u>Acompte versé</u> (nouveaux élèves) <b>ECOLE /COLLEGE/LYCEE : 62.00 €</b> →	= €
- <b>BOURSE 100 € classe de SECONDE</b> →	= €
- <u>Autre solde créditeur éventuel</u> →	= €

- <b><u>SOLDES DEBITEURS ANTERIEURS EVENTUELS</u></b>	€
---	---

<b>TOTAL à régler au plus tard le 30/09/2011</b> <b>(règlement accompagné du présent document dûment complété et signé)</b>	€
--	---

*Si vous avez choisi un règlement mensuel, veuillez diviser le montant de cette facture par trois et nous adresser vos trois chèques avec les dates souhaitées d'encaissement au verso de chaque chèque. Les règlements en espèces feront l'objet de la délivrance d'un reçu.*

*A votre demande, Le service comptabilité pourra vous délivrer une copie de ce document préalablement complété et signé par vos soins.*